

- Destinataire :** Toute personne œuvrant au sein du CIUSSS-EMTL ainsi que toute personne physique ou morale qui participe à la mission de l'organisation
- Expéditrice :** Direction des programmes en santé mentale, dépendance et itinérance
- Date :** 10 mars 2025
- Objet :** **Diffusion POL-126 Engagement organisationnel pour la stabilité résidentielle**
-

Bonjour,

Conformément à la POL-001 et sa procédure associée (PRO-001), la POL-126 Politique Engagement organisationnel pour la stabilité résidentielle a été adoptée par le comité de direction le 25 février 2025. Elle est disponible sur l'intranet de l'établissement, sous l'onglet *CIUSSS > Documents organisationnels > Politiques, procédures et règlements > Par direction > Direction programmes santé mentale et dépendance*.

Par son adoption, ce document annule et remplace les politiques, procédures ou règlements en vigueur dans les installations qui composent le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et qui traitent du même sujet.

Pour toute question ou tout commentaire relatif à cette politique, je vous invite à communiquer avec monsieur Hugo Tremblay, conseiller cadre en dépendance et itinérance à la DPSMDI par courriel à l'adresse suivante : hugo.tremblay.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.

